



## Achat immo du donateur suite donation

-----  
Par YdnA

Bonjour à tous,

J'ai une question concernant la faisabilité d'une opération.

Nous souhaitons acheter la maison de mon père, celle ci se vendrait 380k.

Je ne dispose que de 320ke de budget.

Mon père me demande si cela est possible de me faire une donation de son vivant de 60ke, pour que je puisse faire le complément et ne pas léser mes 2 frères à la succession, et que le bien ne soit pas vendu en deçà du prix du marché.

Est ce possible ? De me donner 60ke pour que j'achète la maison qui lui appartient ?

Comment cela se passe au niveau notarié ?

Je suis dans le flou, je vous remercie d'avance pour tout.

Bien à vous.

Ynda